

Mougins, le 23 février 2015

VILLE DE MOUGINS

LE MAIRE



CABINET DU MAIRE

Cher Monsieur le Président,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier dans lequel vous me faites part, ainsi qu'à plusieurs autres élus, de vos craintes à la suite de la présentation du projet de réduction des nuisances sonores par la direction de l'aéroport Cannes-Mandelieu lors du dernier groupe de travail IFR/VFR.

Sachez que je partage vos réserves quant aux actions envisagées dans le cadre de ce projet, dont j'apprends l'existence par votre intermédiaire.

Bien que je conçoive parfaitement que des avions de plus lourd tonnage puissent causer moins de nuisances que des avions plus légers, je ne comprends pas comment l'aéroport pourrait limiter son accès uniquement aux avions moins bruyants.

Si de telles procédures existaient, je m'étonne de ne pas les savoir d'ores et déjà opérationnelles sur Cannes-Mandelieu compte tenu des demandes communes des riverains et élus d'interdire les avions les plus nuisibles tel le fameux « Piaggio Aveni ».

De plus, l'accès à des appareils de plus lourd tonnage conduira inéluctablement à une augmentation du trafic et permettra notamment le délestage de l'aéroport de Nice sur le segment de l'aviation d'affaire pour les appareils dont le tonnage est compris entre 22 et 35 tonnes.

Concernant la fermeture plus tardive de l'aéroport, cette mesure augmentera de fait les nuisances pour les riverains.

Aussi, je suis étonné d'apprendre que ces mesures ont été proposées dans le cadre d'un projet visant à réduire les nuisances aériennes et regrette sincèrement cette nouvelle approche de l'aéroport qui ébranle le travail réalisé depuis de nombreuses années au sein de la Commission Consultative de l'Environnement.

ADNA

Monsieur JC BOSCHEL

Président

127 rue de la Fontaine

06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE

La loi Macron, prévoit notamment le transfert au secteur privé de la majorité du capital de la société Aéroport Côte d'Azur, (gérant les aéroports Nice Côte d'Azur, Golf de Saint-Tropez et Cannes-Mandelieu). Cela ne peut se faire au détriment de la qualité de vie des riverains.

Pour ma part, il ne me paraît pas concevable, à ce jour, de revoir l'arrêté ministériel du 6 décembre 1995 limitant le tonnage admissible aux appareils d'une MTOW (masse maximale au décollage) de 22 tonnes, celui-ci étant la pierre angulaire des 2 chartes de l'environnement de l'Aéroport Cannes-Mandelieu.

Seules des études approfondies et de sérieuses et réelles garanties, telles la création d'une nouvelle trajectoire par l'Ouest, tant attendue, la mise en place de sanctions pour les écarts injustifiés des pilotes et d'autres actions visant à réduire de manière significative les nuisances aériennes, pourraient éventuellement permettre d'envisager la modification de cet arrêté. Toutefois, parvenir à un tel résultat nécessitera encore beaucoup de labeur.

Comme vous le savez, j'ai toujours défendu les intérêts des habitants du bassin cannois et n'hésiterai pas à saisir, de nouveau, le secrétaire d'Etat en charge des transports si cela s'avère nécessaire.

De plus, je ne manquerai pas d'alerter l'ensemble des élus de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins « CAPL » lors du prochain Conseil des Maires où je siège en qualité de 1^{er} Vice-Président, en charge des transports.

Vous rappelant ma détermination à préserver la tranquillité dans notre bassin de vie,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

W Cordiaux.

Le Maire,
Conseiller régional
1^{er} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération des Pays de Lérins


Richard GALY

Courrier adressé également à :

Monsieur LYSEE, Président de l'ADEC

Monsieur KOLMER, Président CPIE

Madame TRIAY, Présidente SID

Copie adressée à :

M. Varrone, maire d'Auribeau sur Siagne, M. Lisnard, maire de Cannes, Mme Tabarot, député maire du Cannet, M. Viaud maire de Grasse président de la CAPG, M. Leroy maire de Mandelieu conseiller général, M. Aschieri maire de Mouans Sartoux, M. Pibou maire de Pégomas, M. Roatta maire de la Roquette sur Siagne, M. Notella maire de Théoule sur Mer, Mme Gourdon conseillère générale, M. Tambay conseiller général, M. Vinciguerra conseiller général, Mme Vaillant adjointe environnement Cannes, Mme Robory-Devaye adjointe Mandelieu, M. Brochand président CAPL, Mme Pterio directrice environnement CAPL, Mme Torelli directrice environnement CAPG, M. Leleux sénateur, M. Castanet sous-préfet de Grasse